

## Tarif du gaz naturel/biogaz

Pour petits et moyens consommateurs - valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024

### 1. Taxe de puissance (en fonction de la puissance installée) :

a) cuisinière privée	CHF	15.00 / kW
b) chauffage, eau chaude et cuisinières professionnelles	CHF	8.00 / kW
c) cuisinière et chauffage : somme des puissances	CHF	8.00 / kW

### 2. Tarif de consommation par kWh :

Tarif suivant votre consommation :		<u>BASIC</u>	<u>MIX biogaz</u>			
			<u>+10%</u>	<u>+20%</u>	<u>+50%</u>	<u>100%</u>
Type I :	Cuisson privée (sans chauffage)	24,9 ct	26,4 ct	27,3 ct	30,9 ct	36,8 ct
Type II:	< 49'999 kWh	12,4 ct	13,6 ct	14,8 ct	18,4 ct	24,3 ct
Type III:	50'000 - 99'999 kWh	12,2 ct	13,4 ct	14,6 ct	18,1 ct	24,1 ct
Type IV:	100'000 - 199'999 kWh	11,9 ct	13,1 ct	14,3 ct	17,8 ct	23,8 ct
Type V:	200'000 - 299'999 kWh	11,7 ct	12,9 ct	14,0 ct	17,6 ct	23,5 ct

### Principes :

- Le tarif Basic comporte environ 10 % de biogaz dont 5 % d'origine Suisse.
- Le tarif change en fonction de votre consommation.
- La consommation est calculée du 1er janvier au 31 décembre.
- Si votre consommation dépasse 300'000 kWh par an, possibilité de conclure un contrat gros consommateur.
- Le prix du gaz est composé de la taxe de puissance et du tarif de consommation.
- Les prix mentionnés ci-dessus sont hors taxes. Ils peuvent être modifiés en cours d'année.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023.